



PUBLICATION

DE LA

LIGUE NATIONALE KURDE

HOYBUN

No. 2

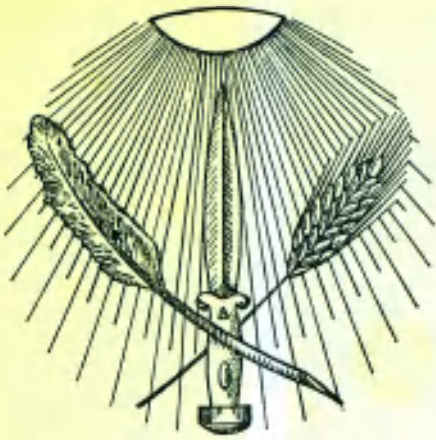
LES MASSACRES KURDES EN TURQUIE



LE CAIRE

IMP. PAUL BARBEY

1928



PUBLICATION
DE LA
LIGUE NATIONALE KURDE
HOYBOUN
No. 2

LES MASSACRES KURDES EN TURQUIE



LE CAIRE
IMP. PAUL BARBEY

1928



Avant l'Armistice

La question Kurde, les massacres sanglants en masse des Kurdes, sont des questions qui passent presque inaperçus aux yeux du monde civilisé parmi les événements journaliers qui accaparent son attention et surtout grâce aux mesures rigoureuses et à la censure très sévère pratiquées par les Turcs pour couvrir leur crime.

En disant monde civilisé, c'est plus tôt les nations et non les gouvernements que nous voulons nommer. Car il est bien sûr que les grandes puissances mandataires qui sont établis aux frontières des champs de massacres sont, sans doute au courant de tous ces crimes jusqu'aux menus détails. Il ne se passe pas un jour sans que quelques Kurdes, ayant eu la chance de sauver leur tête de la hâche turque, ne se réfugient aux pays voisins et ne racontent à la frontière, pour obtenir le passage, leur malheur et le malheur national.

Mais une question Kurde n'existe point pour l'opinion publique civilisée, car cette opinion n'est point au courant de ces événements, ou bien les échos qui lui en parviennent sont très incomplets.

La question Kurde existe et continuera à exister, malgré tout, jusqu'à l'extermination du dernier Kurde, ou à l'affranchissement complet de cette nation séculaire de la tyrannie, des massacres et de l'esclavage. Le but de

cet ouvrage est de faire un résumé de l'historique de la question Kurde qu'on veut étouffer par le sang et le feu, de suivre les événements qui condamnent la nation Kurde à la mort, de leur origine jusqu'à nos jours.

Ce faisant nous voulons établir une fois pour toutes le droit de cette nation à la vie, et dévoiler les causes réelles, barbares et égoïstes de ces massacres.

La proclamation de la Constitution en 1908 qui avait semblé régénérer l'Empire Ottoman en décadence et redonner une force vitale à l'homme malade de l'Europe, eut pour résultat la prise par le Comité Union et progrès des rênes du gouvernement. Les jeunes turcs prirent la direction de cette machine craquante en sauveurs, réorganiseurs.

Cette clique, put pour un moment, presque arrêter le cours des événements mondiaux et les prendre à sa remorque, par ses promesses et programmes de réorganisations intérieure et extérieure.

L'Europe eut ou montra un instant de confiance dans la sincérité de ces promesses régénératrices.

A l'intérieur les promesses d'égalité, de libertés politiques et sociales, sans distinction de race ou de religion, furent les causes de nombreuses réconciliations. Des haines, des incompatibilités séculaires furent presque oubliées.

L'opinion publique mondiale crut un instant que la race mongole allait donner au monde un gouvernement civilisé.

Mais ces disciples de Touran, déguisés en civilisateurs, préparaient en réalité les projets les plus barbares et sanguinaires.

Les jeunes turcs avaient introduit au pays un nouvel élément: Le Nationalisme. Disant vouloir faire comme les grands révolutionnaires de l'Europe, les jeunes turcs ne voulaient plus entendre parler du précepte politique séculaire de l'Empire: L'Ottomanisme, ni de la politique Pan-Islamique du Sultan Abdul-Hamid; ils voulaient les remplacer par une politique nationale turque.

L'Ottomanisme et le Pan-Islamisme, n'avaient d'ailleurs eu pour but que l'asservissement des races non turques musulmanes ou non musulmanes — à la race turque. Depuis ses origines jusqu'aux derniers jours d'Abdul-Hamid et de l'Empire Ottoman, toute la politique Impériale avec ses Tanzimates, ses Hati-Houmayounes, ne visaient qu'à l'asservissement des autres races à la race turque et cet Empire n'a jamais été que l'Empire de l'Hypocrisie et de la Duperie. Toutes les déclarations et affirmations par lesquelles on assurait que les intérêts de tous les sujets de l'Empire sans distinction de race ou de religion seraient assurés et sauvegardés, n'étaient que des énormités visant à cacher le malheur des autres races de l'Empire, au monde civilisé.

La nation Kurde, fut la nation qui, le plus, souffrit de cet état de choses et qui fut exploitée d'une manière éhontée.

Les jeunes turcs prétendaient donc rajeunir ce vieil Empire et en faire un état moderne. Pour cela ils jugeaient nécessaire de remplacer l'ancien dogme d'Ottomanisme et de Pan-Islamisme par le Nationalisme. Mais le malheur était que les jeunes turcs ne comprenaient point le nationalisme dans le sens que l'avait compris et pratiqué le monde civilisé. Les jeunes turcs voulaient faire une Turquie dans laquelle les non-Turcs, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest de cet Etat, ne puissent point trouver place au soleil et étouffent.

Ils en avaient trouvé le moyen pratique sans beaucoup de difficulté:

Des races non turques de l'Empire, turquiser celles qui ne présenteraient pas beaucoup de difficulté et exterminer les autres.

Cette base de politique nationale établie par les jeunes turcs n'eut pas besoin de beaucoup de temps, ni à lutter contre de grandes difficultés, pour être adoptée par tous les turcs. En peu de temps tous les turcs avaient fait de ces principes l'évangile de leur politique nationale.

Les races compactes et non-turques de l'Empire étaient: Les Arabes, les Arméniens, les Albanais, les Grecs, les Circassiens et les Kurdes.

L'assimilation et l'extermination devaient être appliquées à ces races, en considération de leurs croyances.

Il était arrêté d'assimiler les races non-turques musulmanes. Pour cela on devrait profiter des liens religieux existant entre ces races et les turcs. On ne pouvait pas penser sérieusement à l'assimilation des races non musulmanes, le fanatisme religieux des deux parties excluait cette hypothèse. Donc il ne restait que l'extermination à appliquer à ces races.

Nous allons examiner brièvement, les projets d'assimilation et d'extermination des jeunes turcs, pour toutes ces races.

LES ARABES. — Quoique musulmans, l'assimilation des arabes par les turcs, était aussi problématique que l'assimilation des races chrétiennes. Fondateur d'une civilisation en Orient, possédant une histoire pleine de conquêtes, l'Arabe était le Romain et sa langue le Latin de l'Orient.

Le Turc était inférieur, même trop inférieur à l'Arabe de par son histoire, sa langue, sa science, sa littérature.

L'Empire turc de six siècles n'a été constitué et administré qu'avec la civilisation arabe, la langue arabe, les lois arabes, la culture arabe. L'Empire Ottoman n'avait jamais pu dépasser les limites d'une traduction falsifiée de l'Arabe.

Donc il ne fallait point penser à assimiler cette race. Il ne restait plus alors qu'à l'exterminer. Mais cette hypothèse aussi représentait des difficultés vu le nombre et la vie compacte des Arabes. Il fut alors arrêté de les asservir, de les exploiter le plus possible et au besoin de s'en débarrasser en détachant les pays arabes de l'Empire; mais de ne jamais les reconnaître égaux des turcs. Cette politique fut exécutée jusqu'à la fin.

LES ARMÉNIENS. — Cette valeureuse mais malheureuse nation s'est trouvée à la tête de la liste des nations à exterminer. La férocité barbare avec laquelle cette décision fut exécutée est très notoirement connue par l'univers entier. Pourtant nous assurons que même les publications arméniennes, n'ont jamais réussi à donner un tableau exacte de cette tragédie. Nous ne prétendons point accomplir cette tâche; la place nous manque. Nous exprimons ici, toute notre sympathie pour cette nation brave et sœur de la nôtre et exprimons le vœu qu'une collaboration étroite les réunisse au moins à l'avenir dans la lutte contre le spoliateur et l'assassin qui est le même pour toutes les deux.

LES ALBANAIS. — Les turcs avaient déjà commencé l'exécution de leur plan contre ceux-ci lorsque la guerre balkanique vint à leur secours et les sauva de la domination turque.

LES GRECS. — Quoique moins compacts que les Arméniens, les Grecs aussi figuraient sur la liste noire des nations à exterminer. L'émotion causée par les massacres Arméniens obligea les turcs à agir avec plus de circonspection. Les Grecs furent passés au fil de l'épée par localité en attendant le moment propice pour être massacré en masse.

Le traité de Lausanne débarrassa et les bourreaux de leurs victimes et les victimes de leurs bourreaux. Ce qui restait de grec en Turquie fut jeté hors la frontière.

LES CIRCASSIENS. — Cette race qui, à travers les siècles avait embelli et civilisé le physique tartare de la race mongole figurait sur la liste d'assimilation. Les Circassiens établis en Turquie n'étaient point originaires des pays qu'ils habitaient. C'étaient des émigrés du Caucase, éparpillés un peu partout en Turquie.

Nous devons à la justice et à l'histoire d'ajouter que cette brave nation n'avait point émigré du sol natal pour des intérêts propres, mais y a été obligée et entraînée du fait

d'avoir fait cause commune avec les turcs contre l'ennemi et d'avoir entrepris la défense des frontières turques.

Les émigrés circassiens étaient donc les victimes de leur loyalisme envers les turcs qui les récompensaient par l'assassinat ou l'assimilation.

LES KURDES. — La nation la plus convoitée par les turcs, pour être assimilée, était la nation Kurde. C'était une grande nation musulmane plongée dans l'ignorance depuis 400 ans de domination turque. Lors de sa soumission volontaire au premier Kalife turc, Sélim I, avec la condition expresse de conserver intact ses institutions et son indépendance, le Kurdistan se composait de 11 états absolument indépendants. La nation Kurde n'a été entraînée à ce faire que par ses sentiments religieux.

Il est à noter que le Kurdistan, lors de sa soumission à Selim I, il y a quatre siècles, jouissait d'un bonheur et d'une prospérité incomparables à la misère et à l'ignorance dans lesquelles il est plongé aujourd'hui.

La nation Kurde qui à ce moment jouissait des bienfaits d'une civilisation avancée, d'institutions scientifiques, industrielles, économiques et autres, perdit petit à petit toute sa grandeur et retomba dans la nuit noire. Le turc qui piétine depuis quatre siècles, son sol sacré, y fit dessécher tout.

Depuis le jour qu'il mit le pied à la patrie Kurde, le turc n'y fit que des agressions barbares à la langue, à la nationalité, à la culture, à la foi du Kurde. Pour abaisser le Kurde à son niveau, le turc eut soin de lui fermer toutes les voies du progrès et de l'instruction.

Les Etats Kurdes disparurent un à un, victimes des intrigues turques et lorsque en 1864 le dernier Etat Kurde qui avait pu résister jusqu'alors, la principauté de Boukhtan fut envahie à la suite d'une guerre malheureuse, toute la patrie kurde tomba sous le joug turc.

Les turcs qui avaient réussi à plonger la nation Kurde dans une ignorance noire et qui avaient introduit leur lan-

gue dans les grandes villes kurdes, avaient grand espoir de réussir à assimiler les Kurdes et le Kurdistan qu'ils n'avaient utilisé jusqu'à ce jour que comme un dépôt militaire. On n'attendait pour ce faire que le moment propice. La grande guerre leur fournit l'occasion attendue et dans des conditions très favorables.

Lorsque les canons de la Grande Guerre commencèrent à tonner, les turcs passèrent à l'exécution des plans qu'ils avaient préparé en temps de paix.

Il s'agissait de faire disparaître sans l'exterminer une multitude de quatre à cinq millions d'êtres humains robustes, sains, intelligents, braves et de les amalgamer à la race turque déjà entamée par l'avarie, la malaria, la tuberculose etc., etc... Les Kurdes allaient disparaître et cette masse de cinq millions allait être assimilée par les turcs.

On fit même signer au Khalife et Sultan Mahomed Réchad V une loi d'une dizaine d'articles à ce sujet.

En vertu de cette loi les Kurdes allaient être expulsés de leur foyer et envoyés dans les provinces turques.

Ces Kurdes devaient être distribués aux villages turcs dans la proportion de 5 o/o du nombre des habitants originaires.

Les notables, les chefs devraient être installés dans les villes et tout rapport serait absolument interdit entre eux et les autres Kurdes.

En agissant de la sorte les turcs espéraient arriver à faire disparaître totalement la nation Kurde, surtout après une génération, lorsque les nouveaux-nés oublierait leur langue.

Agissant ainsi, ils arrivaient à anéantir et assimiler la nation Kurde et en même temps ils remplaçaient le turc avarié, phtisique par une nouvelle race saine, forte et belle; la splendide race Arienne.

Cette loi fut mise partiellement en exécution; les registres de la direction d'émigration à Constantinople enregistrent 700.000 Kurdes expatriés de leur foyer. Mais ces

mêmes registres gardent un silence absolu sur le sort qui a été réservé à ces émigrés. Nous allons suppléer à la direction et dévoiler ici le sort macabre qui a été réservé à ces émigrés.

Les turcs avaient voulu mener l'expatriation Kurde, parallèlement au massacre arménien; mais le manque des moyens, la désorganisation causée par la guerre leur firent obstacle et ils ne réussirent à l'exécution de leur plan que très incomplètement.

Un grand nombre des expatriés Kurdes moururent en route de faim, de froid et de maladies; une partie considérable périt sous les baïlloquettes et les baches des soldats, des gendarmes et des comités turcs.

Ceux qui eurent à traverser les monts Taurus pendant la guerre doivent se rappeler ces tas d'êtres humains qu'ils rencontraient entassés l'un sur l'autre et dans la pose de se reposer. C'étaient des émigrés Kurdes qui étaient morts par tas, victimes de faim, de misère et de maladies. Ceux qui, à cette époque, passèrent par Mossoul doivent se rappeler que les charrettes municipales y transportaient journellement de vingt à cinquante cadavres Kurdes.

Les Kurdes, expatriés à Mossoul y étaient dirigés par les fonctionnaires turcs qui ayant perdu la boussole à la suite des défaites turques, voulaient quand même persister à continuer l'exécution du programme national; fidèle en cela à la propagande et à l'impulsion des formations pan-turques.

Il est vrai que ce faisant, ils dérogeaient en partie aux instructions reçues, engendrant l'extermination vivante, c'est-à-dire l'assimilation.

Les officiers de l'armée turque, qui avaient envahis le vilayet de Tibrize en violant la neutralité persane, enrichis par les rapines exercées dans toutes les villes qu'ils traversaient, sur les seins encore palpitants des jeunes filles arméniennes massacrées, répétaient toujours pendant leurs orgies :

En venant nous avons exterminé les ZO, en retournant nous allons nous débarrasser des LO. (1). Enfin l'armistice de Moudros, semblant annoncer à l'humanité la fin de la barbarie démoniaque turque, mit fin momentanément à ce vandalisme.



(1) ZO et LO sont des expressions Arméniennes et Kurdes . très répétées dans les deux langues et qui sont presque synonimes de leur nom en Turquie.

Après l'Armistice



Nous avons essayé de faire, jusqu'ici, un exposé très bref de la politique d'extermination des races non turques, pratiquée par la clique Union et Progrès qui visait à constituer une turquie purement turque et puis un grand Empire Touranien.

Pour avoir une conception exacte des événements de nos jours, nous devons jeter un coup d'œil sur ceux qui se déroulèrent pendant l'armistice.

A la signature de l'armistice, les chefs unionistes, atteints par la main justicière et valeureuse arménienne dans les différentes villes de l'Europe, avaient quitté Constantinople, les chefs de deuxième plan s'étaient cachés et les rênes du gouvernement étaient confiés à des mains qui semblaient plus ou moins neutres.

Après l'occupation de Constantinople par les forces alliées, les Kurdes, comme toutes les autres races ottomanes, enthousiasmés surtout par les principes du président Wilson se faisant l'interprète fidèle de la conscience nationale avaient élevé la voix et revendiqués des droits à l'indépendance et à la vie.

Les organisations politiques Kurdes eurent l'occasion d'exposer aux Haut-Commissaires alliés et aux commissions d'enquête alliées les desiderata de leurs compatriotes. Partout, en Kurdistan, des organisations Kurdes se formèrent et s'affilièrent à celles de Constantinople.

Même dans les confins du Kurdistan, loin de l'influence alliée, les Kurdes n'hésitèrent pas à crier à haute voix les revendications nationales. Enfin, un délégué Kurde,

devant la Conférence de la Paix, revendiqua officiellement l'indépendance Kurde. Le traité de Sèvres répondit aux revendications Kurdes par la création d'un Kurdistan petit et conditionnel. Mais même celà ne se réalisa pas. et la défaite grecque, la mise en pièces du traité de Sèvres par les baïonnettes Kémalistes et sa réduction en chiffon de papier et le traité de Lausanne qui le remplaça sont des événements si présents à l'esprit qu'il n'y a point lieu d'insister là-dessus.

De l'armistice jusqu'en 1922, les nationalistes turcs se virent dans l'obligation de suspendre l'exécution de leur plan d'extermination et d'assimilation. Il ne restait plus en Turquie, des races non turques et en état compact que les Kurdes.

Il est vrai qu'un plan d'action fixant le sort de la nation Kurde avait déjà été arrêté et partiellement exécuté. Mais il restait à examiner si ce plan devrait être exécuté intégralement ou bien s'il faudrait lui apporter des modifications en conformité des événements.

Il incombait aux Kémalistes, à ces unionistes de deuxième plan, qui avaient passé au premier, de prendre une décision à ce sujet.

Il n'y avait point à hésiter pour admettre qu'une modification s'imposait. L'assimilation du Kurde était devenu dorénavant, une utopie.

La conscience nationale Kurde, se réveillant de son lourd sommeil, avait crié bien haut et si haut que le projet d'assimilation ne tenait plus debout.

Ce cri avait même eu des échos sous la voûte de la grande assemblée nationale d'Angora. Malgré que la mésaventure de ce député albanais, qui avait été giffé pour avoir osé prendre la parole au nom des albanais, à la chambre Ottomane soit encore présent aux esprits, un député Kurde s'était écrié, à la face du député turc qui, à la Chambre d'Angora avait dit « le droit de prendre la parole « sur cette chaire appartient seulement aux turcs » du haut de

la même chaire: « Je rectifie, le droit de prendre la parole « de cette chaire appartient au turc et au Kurde, car ce « pays est au turc et au Kurde ». Il y eut d'autres discussions qui donnèrent l'occasion au même député Kurde de crier bien haut le droit, des Kurdes. Les Kémallistes supportèrent ces cris, mais prirent la décision de changer littéralement de système: La nation Kurde fut condamnée à l'extermination; l'assimilation n'étant plus praticable. Il fallait exterminer le Kurde aussi, qui d'ailleurs ne différait de l'Arménien que religieusement. *Ce Kurde, qui, n'était musulman que par comparaison au bohémien* (1), devait périr et ainsi le plus grand obstacle entre Angora et Touran disparaître à jamais.

Après avoir turquisé Ararat ils escomptaient de se donner la main aux populations turques de la province de Tebriz, en Perse, et ne désespéraient point de trouver aussi, à l'avenir, un expédient contre la race Persane.

Ce point avait même déjà eu un essai de commencement et les chefs du corps expéditionnaire turc qui avait envahi Azlrbaydjan, après le traité de Brest-Litowsk s'étaient mis en contact avec les notabilités du pays et s'étaient assuré de leur concours — contre les perses — pour l'avenir, lorsqu'il s'agirait d'ouvrir la route de Touran à travers la Perse.

Rien n'était insoluble pour le génie du mal turc.

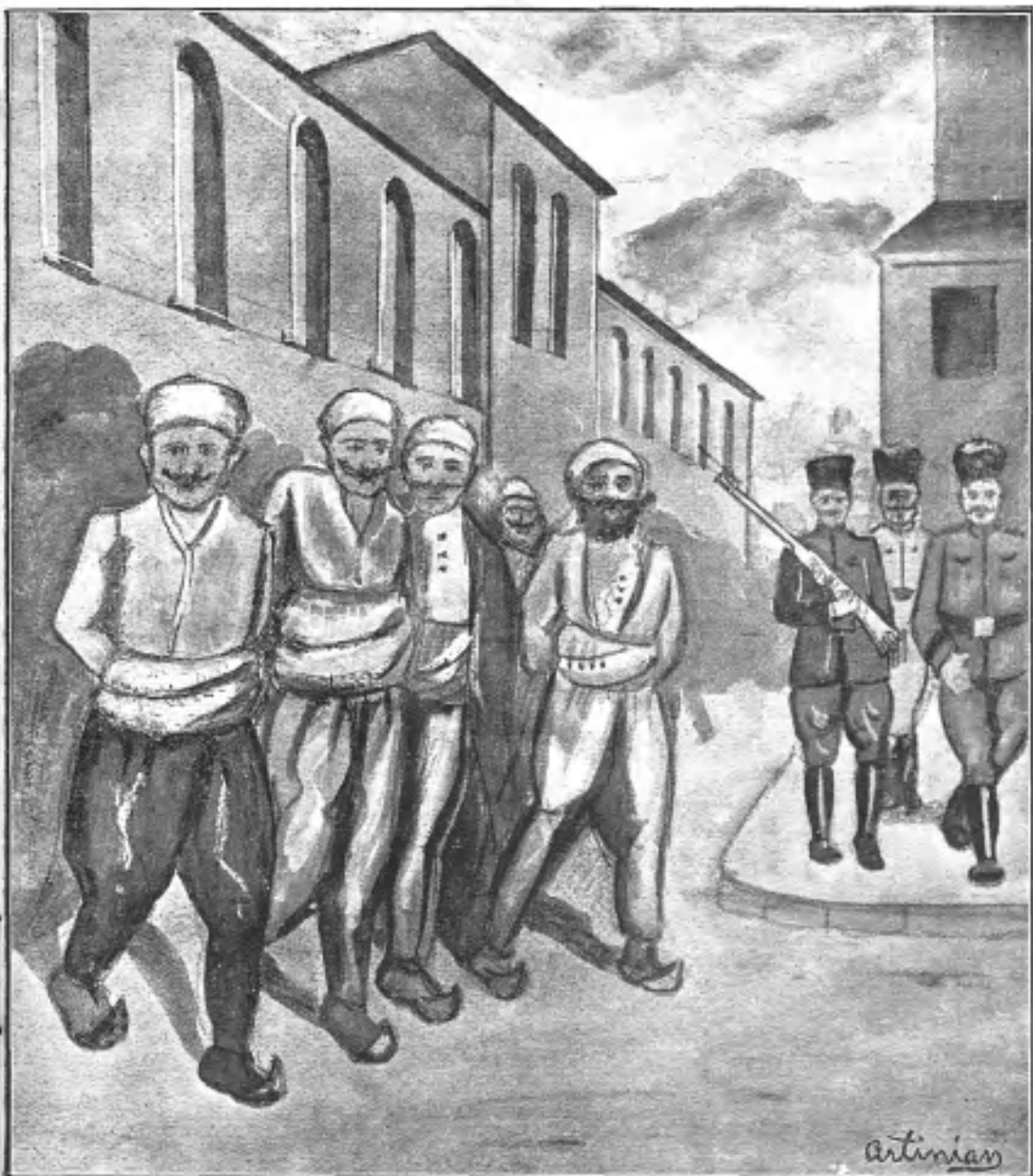
Surtout que grâce à sa position géographique, chaque siècle l'avait vu secouru, même par ses ennemis séculaires. La politique d'extermination de la race Kurde, après avoir traversé toutes ces phases et reçu un commencement d'exécution, revêtit la forme systématique d'aujourd'hui.

Pour plus de précision nous ajoutons que grisé par le traité de Lausanne, se croyant le maître du monde, il ne restait plus au turc que de mener à bonne fin la liquidation des races non turques qui se trouvaient endeca de ses frontières.

(1) Proverbe turc.

Civilisation et Compassion Turques

Des clichés du journal « Wakit » turc du 27 Avril 1925.



Les traîtres conduits à l'échafaud (Wakit)

Mais avant d'entamer le massacre des Kurdes, la Turquie se voyait dans l'obligation de résoudre une question importante qui restait en souffrance.

La Question de Mossoul était très étroitement attachée au massacre Kurde. La Turquie appréhendait une résistance acharnée des Kurdes, lors de la mise en exécution des massacres et voulait anéantir toutes chances de secours venant de l'étranger, avant de les commencer.

La neutralité de la France était déjà assurée par le traité signé à Angora.

Il n'y avait pas lieu de douter que, quel que soit l'autre partie, la France ferait honneur à sa signature.

Donc la frontière syrienne était bien fermée aux Kurdes, pour toute assistance qu'on tenterait de leur faire parvenir de ce côté.

Mais tant que la question de Mossoul restait sans solution, on était en droit d'avoir des craintes de ce que les Anglais, même s'ils n'aidaient pas directement les Kurdes, ne tolèrent les secours qui leur seraient envoyés.

Pour être certain de la victoire, il fallait isoler les Kurdes, les laisser sans amis, sans alliés, sans secours; il fallait s'assurer de pouvoir immoler les victimes Kurdes par les mains de leurs bourreaux, les privant de tout moyen de résistance, comme un naufragé en plein océan sans même un petit morceau de bois pour se soutenir.

Les maîtres d'Angora étudièrent et décidèrent: pour pouvoir entamer l'extermination des Kurdes, sans risque, il fallait sacrifier les revendications turques sur Mossoul; surtout que la majorité de la population de cette province étant Kurde, si la Turquie arrivait à la conserver, il n'en résulterait pour elle qu'un surplus de travail. Car il faudrait alors ajouter cette population aussi à celle déjà existante à massacrer.

Cette décision fut mise en exécution par Angora. Après une résistance tapageuse et nécessaire pour sauvegarder les

apparences, la question de Mossoul fut résolue conformément au plan arrêté à Angora.

Il n'existait dorénavant aucune raison pour hésiter, temporiser.

Il fallait passer à l'œuvre d'extermination avec les canons, fusils, sabres, haches et lances. Ce qui, d'ailleurs, arriva sans beaucoup tarder.

Le signal de la mise en exécution fut, la défense absolue de parler la langue Kurde, en Kurdistan. Les Beys, les Chefs, les Cheïks, les Agas Kurdes furent arrêtés et expulsés de leur patrie. Les intellectuels Kurdes eurent le même sort. Tout ce monde fut dirigé sur les provinces turques, mais bien peu étaient ceux qui arrivaient à destination.

Les champs, les montagnes, les forêts commencèrent à être peuplées par les cadavres mutilés des martyrs Kurdes, qui remplaçaient ceux des Arméniens déjà dévorés et digérés par les bêtes fauves.

LES MASSACRES — LES REVOLTES

Sous ce chapitre, après un examen bref des conditions d'existence faites aux Kurdes, gémissant depuis plusieurs siècles sous le joug turc; des relations d'opresseurs et d'oppressés, nous allons passer aux événements de nos jours.

La révolte des Kurdes, contre la domination turque est aussi ancienne que cette domination. Quoique les formes prises par ces révoltes aient différé selon les localités où elles ont éclaté, le but n'en a jamais changé: *Secouer le joug du tyran, Indépendance Nationale.*

Sans nul doute que si ces luttes de libération, avaient eu la publicité qu'elles méritaient, elles auraient formé des glorieuses annales de patriotisme. Mais, de par la situation géographique du Kurdistan, l'écho de ces luttes héroïques n'arrivait presque jamais au dehors, ou bien il y arrivait, si défiguré que le monde ne comprenait point la sainteté de

cette lutte. Dersim, qui n'a jamais mis bas les armes depuis quatre siècles, nous donne un éclatant exemple de la persévérance du patriotisme Kurde.

La lutte soutenue, victorieusement, durant huit mois, par le souverain de Boukhtan contre le Sultan Abdul-Médjid la défaite sanglante subie par le premier corps expéditionnaire turc, toutes ces pages de gloires et de stoïcismes ne sont-elles pas restées inconnues; malgré que les turcs même aient à jamais mémorisé ces guerres, par la « médaille de Kurdistan » qu'ils créèrent. Si nous voulions multiplier l'exemple des guerres et des révoltes soutenues par les Kurdes contre les turcs, cet ouvrage ne suffirait pas, car on en pourrait citer des milliers.

Mais, il est très pénible pour les Kurdes, que les turcs aient réussi dans une certaine mesure à peindre au dehors, à l'opinion publique mondiale, toutes ces luttes de libération comme des faits de brigandages, et tous ces héros tombés sur les champs d'honneur comme des brigands. Des fois même ils sont allés plus loin; ils ont accusé les Kurdes des massacres arméniens, de ces massacres pensés, réfléchis par les politiciens et exécutés impitoyablement par la soldatesque turque.

Si jamais une voix s'élevait par hasard, pour prendre la défense des Kurdes, le cynisme turc arrive à affirmer que les Kurdes étant musulmans et essentiellement turcs forment un tout indivisible avec les turcs. Même, un des plus anciens diplomates turcs, un très ancien ministre des affaires étrangères et grand vizir (1) n'avait pas reculé, devant la conférence de La Paix, d'accuser les Kurdes d'être les seuls auteurs responsables de tous les massacres arméniens: anciens et nouveaux. Ne se devait-il pas, ce vieux diplomate de l'Ottomanisme, de ne point flétrir une nation qu'il avait proclamé sœur, pendant toute sa carrière d'un demi siècle?

La République turque d'aujourd'hui, l'Empire ottoman d'hier, n'importe quelle forme de gouvernement turc de l'avenir, sont et seront toujours d'accord pour ne point

reconnaître au Kurde une place au soleil.

Convaincus de cette vérité, par une expérience de quatre siècles et par le sang versé des centaines de milliers de victimes, les Kurdes n'aspirent qu'à un gouvernement national et refusent avec indignation tout gouvernement turc, quel qu'il soit : Kalifat ! Sultanat ! Laïque ! République !

Toutes ces formes ne changent rien au fond, qui reste toujours le même : Le Kurde ne doit pas avoir de place au Soleil... L'en priver, par tous moyens, y compris l'assassinat et la calomnie.

Les turcs, fidèles en cela à leur système, dénaturèrent aussi la révolution de 1925, qu'ils appelèrent « l'insurrection de Cheikh Saïd ». Nous démontrerons ici le double usage qu'ils firent, en cette occasion de leur arme séculaire : l'hypocrisie.

Les procès verbaux des tribunaux turcs de l'Indépendance, les réquisitoires du ministère public, les attendus des arrêts de mort, la correspondance des journaux, enfin tout corroborait et affirmait que cette révolution a été faite pour *l'idéal du Kurdistan Indépendant*.

Les turcs propagèrent en Europe le bruit que c'était une réaction du fanatisme Kurde, entêté à vouloir rester dans l'obscurité. A l'intérieur ils estimèrent plus prudent d'étaler la vérité de la révolution. Le but des Kémalistes, de ce double jeu, est très facile à deviner. En étalant, devant les turcs, la vérité de la révolution Kurde, ils empêchaient toute coalition entre les Kurdes et les mécontents turcs ; sûrs qu'ils étaient que devant la haine du Kurde toute autre haine disparaîtrait et que l'union sacrée turque serait certaine.

Avec l'Europe, au contraire, il fallait dénaturer les faits ; leur montrer les Kurdes comme des vils récalcitrants à la civilisation, des fanatiques, des pillards privés de tout idéal, combattant pour le Kalife et le Kalifat. Le but : empêcher que l'opinion publique mondiale se forme une idée juste et vraie des Kurdes, sympathise avec eux, les acclame,

les encourage. Pourtant le Kurde est très apte à la civilisation, ses mœurs et ses institutions sociales ariennes et libérales sont incomparables avec celles des turcs. Ce sont les turcs et leur domination néfaste qui ont empêché le Kurde de s'émanciper. Pour donner un démenti flagrant aux turcs et démontrer leur mauvaise foi, ainsi que montrer la physionomie véridique de la révolution de 1925, nous citons textuellement, quelques correspondances de l'envoyé spécial à Diarbékir du journal turc « Vakit ».

Dirabékir le 20 Avril 34r

UN COMLOT A DIARBEKIR

L'assaut donné à Diarbékir par les rebelles, les efforts faits de l'extérieur et de l'intérieur pour sa prise, avaient donné la conviction de l'existence d'intelligences des rebelles, dans la ville même.

Des secrets, jusqu'à présent restés inconnus, ont été dévoilés.

Le plus important de ces secrets est le vrai but de la révolte et de la réaction.

Un grand complot a été ourdi, dans une partie des provinces orientales, *pour la Constitution d'un Kurdistan Indépendant.*

Les paysans ont été un élément très nuisible. Ils recevaient nos colons éclairés très hospitalièrement, puis les faisaient capturer par les rebelles Kurdes qu'ils avaient préalablement cachés dans leur maison.

Cela se passait pendant les premiers jours de la révolte. Car ce n'était que le 21 Mars que la levée générale devait avoir lieu, *pour constituer un Etat Kurde Indépendant, de toutes nos provinces orientales. La révolte avait éclaté deux semaines auparavant.*

Les vagues de l'idée du Kurdistan Indépendant, qui se

heurtèrent à notre défense bien organisée devant les murs de Diarbékir, n'y trouvèrent pas toute l'assistance qu'elles escomptaient de la part des traîtres séparatistes. L'armée ayant pris ses précautions avait emprisonné tous les suspects, qui ainsi avaient été empêché de commander les Za Za, qui aidaient les assaillants, de l'intérieur la ville...

Nachid Hakki.

Diarbékir le 23 Avril 1925.

DERNIERE PHASE DU PROCES DE CHEIK EYOUB.

Le réquisitoire du ministère public :

L'accusé, ici présent, Cheik de Kara Bagtché à Siverek, président démissionnaire du parti progressiste républicain à Siverek, Cheik Eyoub est accusé de connivence avec le chef des rebelles Cheik Saïd de Piran, d'avoir envoyé des émissaires dans la plupart des provinces turques habitées par des compatriotes Kurdes, d'avoir eu des relations avec les forces rebelles, de s'être uni à eux en connaissance de cause, *d'avoir été mu par le mobile de démembrer l'Etat, de diviser la patrie pour créer un Kurdistan indépendant.*

Par conséquent l'accusé Cheik Eyoub est coupable d'avoir voulu séparer une partie de la patrie turque pour lui donner une institution politique indépendante et en dehors de la patrie.

L'Arrêt :

Le ministère public et l'accusé entendus, les pièces produites examinées, après délibéré, par les motifs détaillés dans le procès verbal, l'accusé Cheik Mohamed Khaled Bin Eyoub, ainsi que toute personne qui aurait fait cause commune avec Cheik Saïd, a été reconnu être l'auteur du crime

de comploter pour constituer un Kurdistan indépendant, en amenant le démembrement de la république turque et d'avoir été l'un des instigateurs de la révolution...

Ayant estimé les preuves et présomptions suffisamment probantes et la conscience convaincue, conformément au réquisitoire, condamne l'accusé Cheikh Eyoub, en vertu de l'article spécial du Code pénal, à l'unanimité et contradictoirement, à la peine de mort.

Cet arrêt fut écouté par le Cheikh, avec sang froid et chaleureusement acclamé par l'assistance.

Le 7 Mai 1925.

DU PROCES DU DOCTEUR FOUAD BEY.

Lecture fut donnée de l'acte d'accusation du ministère public; Fouad Bey était traduit devant le tribunal **POUR AVOIR CONSPIRE ET TRAVAILLE POUR LA CONSTITUTION D'UN KURDISTAN INDEPENDANT.**

Le président. — Vous êtes accusé d'avoir travaillé **POUR LA CONSTITUTION D'UN KURDISTAN INDEPENDANT** et de trahison à la patrie. On va donner lecture des pièces, faites attention.

Le procureur. Docteur Fouad est l'auteur du crime de haute trahison, tel que développé dans ma demande.

Le président. — Il appert que **DEPUIS LONGTEMPS, VOUS ETES PARTISAN D'UN KURDISTAN INDEPENDANT ET QUE VOUS Y TRAVAILLEZ EFFECTIVEMENT.** Je voudrais savoir votre conviction en ce qui concerne la possibilité d'existence d'un Kurdistan indépendant.

Fouad Bey. — Il ne peut pas exister tout seul.

Le président. — Alors quelle administration demandiez-vous, administration anglaise ?

Fouad Bey. —

Le président. — Dans votre lettre vous écrivez : « Des journées stériles dont ni de ses nuits, ni de ses aurores on n'augure rien de bon » qu'entendez-vous par cette phrase.

Fouad Bey. — Je ne l'ai pas écrit dans un but spécial.

Ali Saïb Bey. — Es-tu Kurde ?

Fouad Bey. — Mon père est Kurde, ma mère est de Diarbékir, ils sont venus de Tchermique, mon père est Zaza.

Ali Saïb Bey. — Est-ce le Kurde ou le turc que vous connaissez le mieux, quelle est la langue que vous parlez et par laquelle vous gagnez votre vie. Est-ce en Kurde que vous écrivez vos ordonnances ?

Fouad Bey. — Je les écris en turc et c'est le turc que je connais le mieux.

Ali Saïb Bey. — Comment prétendez-vous être Kurde, puisque vous parlez le turc et vous gagnez votre vie en turc ?

Fouad Bey. — Quelle que soit la nationalité de mon père, si je ne prends même pas en considération mes origines; puisque je vis dans un milieu dont la majorité est Kurde, mes intérêts sont identiques à ceux des Kurdes.

Ali Saïb Bey. — Diarbékir est turc, est-ce possible que son intérêt soit identique à ceux des Kurdes; vous mentez !

Fouad Bey. —

Ali Saïb Bey. — Pourquoi avez-vous ouvert ici un club Kurde et pas un club turc ?

Fouad Bey. —

Le procureur. — Des phrases de « Avec l'ordre des comités de l'Indépendance Kurde de Bagdad et Mossoul, qui travaillent sérieusement depuis des mois » et « La question Kurde, de laquelle on se moquait jusqu'à présent » que contiennent votre lettre, qu'entendez-vous ?

Fouad Bey.—J'entends répondre au proverbe turc: «**LA OU SE MONTRE LA BAIONNETTE TURQUE, LA QUESTION KURDE N'EXISTE PAS** ».

L'ARRET DE MORT DE FOUAD BEY

L'ACCUSE, DOCTEUR FOUAD, FILS DE HADJI IBRAHIM, AYANT ADOPTE COMME PRINCIPE POLITIQUE ET BUT DE SA VIE LA CONSTITUTION D'UN KURDISTAN INDEPENDANT, AYANT COOPERE AVEC CEUX QUI ONT TRAVAILLE POUR FOMENTER UNE REBELLION ARMEE CONTRE L'UNITE POLITIQUE TURQUE ET LE GOUVERNEMENT TURC, sa culpabilité ayant été constatée, la conviction de conscience acquise, Docteur Fouad est condamné contradictoirement et à l'unanimité à la peine de mort.

Le condamné chancela à la lecture de l'arrêt ; qui fut suivi par cette allocution du président :

VOUS AVIEZ CONSACRE VOTRE VIE, VOTRE INTELLIGENCE, VOTRE ACTIVITE A LA CONSTITUTION D'UN KURDISTAN INDEPENDANT. VOUS ET VOTRE IDEAL, VOUS AVEZ ETE LA CAUSE DE LA MORT DE BEAUCOUP D'INNOCENTS. PUISQUE VOUS ETES INTELLIGENT, SUPPORTEZ LA CONSEQUENCE DE VOTRE OEUVRE.

Le 14 Mai 1925.

DU PROCES DE KEMAL FEWZI BEY

L'acte d'accusation :

Le nommé Kémal Fewzi, originaire de Bitlis, de domicile inconnu et actuellement en détention préventive, MEMBRE DU COMITE KURDE DE L'INDEPENDANCE est accusé, d'être de connivence avec QUELQUES CHEIKS.

QUI ONT PRIS LES ARMEES POUR L'INDEPENDANCE KURDE, d'avoir continuellemnet poussé à la rebellion les tribus dociles.

Il fut donné lecture de la dépêche chiffrée du Maréchal Fewzi Pacha, à ce sujet :

« La grande cour militaire du front a décidé le renvoi devant le tribunal de l'indépendance, avec emprisonnement préventif du nommé Kémal Fewzi de Bitlis, se trouvant actuellement à Trébizande, membre du comité Kurde de Zaho dont l'envoi à Diarbékir a été demandé aussi par le commandant du front d'El-Djéziré, vu les pièces existantes prouvant sa culpabilité ».

Ensuite lecture fut donnée du télégramme chiffré de Suleiman Sabri Bey, commissaire de la frontière.

« Ayant été avisé par le commandant du corps d'armée, du passage de Kémal Fewzi des villages du Kaya de Mèla Zéguerd et QUI ETAIT ENVOYE DE CONSTANTINOPLE AVEC MISSION DE FAIRE DE LA PROPAGANDE CONTRE LE GOUVERNEMENT ET POUR L'INDEPENDANCE KURDE.....»

Kémal Fewzi Bey. — J'ai dit à Abdurrahman Aga que le Kalif était prisonnier, que la dynastie était dégradée que tous étaient dégénérés.

Le président. — Et puis après vous lui avez dit qu'il fallait constituer un Kurdistan.

Kémal Fewzi Bey. —

Le 19 Mai 1925.

DU PROCES DE SEID ABDEL KADER ET SES COMPAGNONS

Ali Saïb Bey. — Des membres du club Kurde dont les noms figurent dans le registre, qui étaient pour l'indépendance et qui pour l'autonomie.

Seid Mehmed (1).—Au club Kurde Emin Aali Bédir-Khan, Khalil Rami Bédir-Khan, Kiamuran Bédir-Khan, Mewlan Zadé Rifat, Kémal Fewzi, Chakir Mehmed étaient pour l'indépendance. Mon père, Seïd Chéfik étaient pour l'autonomie.

Nous n'avons pas fait usage des codes que nous avions préparé pour les clubs Kurdes institués dans les provinces orientales.

Le fils de Cheik Saïd, Ali Riza, vint chez nous le 12 Décembre et y passa la nuit. C'est le secrétaire du club, Zein E-Abdine, qui conçut le drapeau. Le drapeau ottoman était éclipsé, nous avons fait le drapeau Kurde, pour qu'il brille comme le soleil. C'était augurer.

Emin Aali Bédir-Khan, incitait ouvertement à la révolte et disait qu'on allait constituer un Etat avec les arméniens.

Le 20 Mai 1925.

LE DEPUTE D'OURFA EST ACCUSE DE NATIONALISME KURDE

Le témoignage intéressant du président de la municipalité d'Ourfa :

Mufid Bey (membre). — Moustafa effendi, — dont la proclamation vient d'être lue — Chahin Zadé Moustafa effendi, et ses amis de Ourfa et de Sirodj, ont tenu une réunion à Alep et à cette réunion, ont discuté à la participation de ces Kazas à la révolution Kurde et à sa propagation. Je m'adresse à vous, président de la municipalité d'Ourfa en vous considérant comme bon patriote, homme éclairé et vous demande ce que vous en savez.

(1) Fils de Seid Abdel Kader.

Moustafa Kamel effendi. — J'ai beaucoup lutté contre ce mouvement Kurde. Les rapports que je disais avoir écrit à Angora étaient justement relatifs à la question Kurde. Mais je n'ai pas su la réunion dont vous me parlez.

Le procurer. — Voulez-vous nous dire ce que vous avez écrit sur la question Kurde ?

Moustafa Kamel effendi. — Je ne peux point dire qui j'accusais comme chef, excusez-moi. Demandez à Angora.

Ali Saïb Bey. — Pourquoi hésitez-vous à répondre ouvertement à la question du ministère public ?

Moustafa Kamel Effendi. — J'ai peur.

Ali Saïb Bey. — Il ne peut point exister de secret et de peur devant le Tribunal de l'Indépendance. CE TRIBUNAL EST UN TRIBUNAL LEGAL, POLITIQUE ET NATIONAL. Ici craignez Dieu et votre conscience.

Moustafa Kamel Effendi. — Celui qui depuis des années travaillait pour le nationalisme Kurde, est Ali Effendi de Siverek, député actuel d'Ourfa. J'AVAIS REÇU ORDRE DE SURVEILLER A OURFA LE MOUVEMENT NATIONAL KURDE et d'informer Angora des chefs de ce mouvement. Je réunis le Comité Central (1) et grâce à notre surveillance vigilante nous découvrîmes que Ali Effendi était à la tête des nationalistes Kurdes à Ourfa. Les membres du Comité Central, signèrent avec moi un rapport, que nous adressâmes à Angora. Nous avisâmes aussi Ahmed Tewfik Bey. Il ne fut donné aucune suite. Après deux mois cet individu faisait ouvertement de la propagande Kurde. Nous demandâmes son éloignement du pays. Nous écrivîmes qu'il voulait proclamer ici un gouvernement ZaZa. Ce n'est surtout qu'après avoir été élu député qu'il se découvrit. Lors

(1) Comité central du parti Kémaliste à Ourfa.

des élections municipales, une liste à la main, il se promenait entre les électeurs et les exhortait à choisir des Kurdes. Il leur criait : Choisissez des employés Kurdes, ayez soin de prendre le gouvernement en main. PROCHAINEMENT L'ETAT KURDE SERA CONSTITUE. N'ATTACHEZ AUCUNE IMPORTANCE AUX TURCS.

Le 25 Mai 1925

(De notre envoyé spécial à Diarbékir).

Le tribunal d'indépendance allait commencer aujourd'hui le procès de quelques aventuriers qui DEPUIS DE LONGUES ANNEES TRAVAILLAIENT TRAITREUSEMENT AU PARTAGE DE LA PATRIE ET A LA CREATION D'UN KURDISTAN et qui avaient réussi à occuper des hautes fonctions dans le pays.

Le président. — La parole est au ministère public.

Le procureur. — Les accusés présents Saïd Abdel-Kader, son fils Mehmed, Nafez, un des chefs du tribu Hochnève. Abdalla Saadi, effendis, Kémal Fewzi de Bitlis dont le cas a été partiellement examiné, sont accusés d'être les fomenteurs et exécuteurs des révoltes qui ont troublé la sécurité des provinces orientales du pays ET QUI VISAIENT AU DEMEMBREMENT DU PAYS. Je vais exprimer et développer leur trahison par quelques mots...

Il est vrai que Saïd Abdel-Kader Effendi sortait très peu ces derniers temps, mais pour assurer la réussite de la révolution il a travaillé à lui gagner la protection d'une puissance étrangère et pour y réussir a employé son fils et Abdallah Saadi effendi...

Nafez Effendi, est arrivé à Constantinople, un mois avant la révolution, s'est joint à eux et a travaillé en collaboration, de toute la force de son âme, pour le même but.

Ali Riza, le fils de Cheik Saïd, à son arrivée à Constantinople, s'est joint aux personnes qui ne quittaient point la maison de Saïd Abdel-Kader et TOUS ONT PRIS DES DECISIONS TERRIBLES ET TRAITRESSES QUI AU-RAIENT PU DONNER DES RESULTATS TRAGIQUES.

Le 29 Mai 1925.

L'EXECUTION DE SAID ABDEL KADER ET DE SES COMPAGNONS

Kémal Fewzi, l'avocat Mohamed Tewfik dit Hadji Ahti, Saïd Abdel-Kader, Saïd Mehmed, Keur Saadi, Hodja Askéri, furent pendus vers l'aube devant la grande mosquée. Hodja Askéri chanta des romances jusqu'au matin. Les autres passèrent la nuit à prier et faire des lectures religieuses.

En montant à l'échafaud, Hadji Ahti cria: VIVE L'IDEAL KURDE! VIVE LE KURDISTAN. La foule qui assistait à l'exécution lui répondit par les cris de « Vive la République. »

Saïd Abdel-Kader dit des incohérences, comme : EN M'EXECUTANT VOUS STIMULEZ LES KURDES.

Le 31 Mai 1925.

DES REVELATIONS DU MAJOR KASSEM BEY.

Kassem Bey. — L'ex-député Youssouf Zia, dernièrement pendu, Réchid Bey Moufti Zadé de Mouche, étaient venus à Vartou pour la campagne électorale, après la dissolution de la grande assemblée nationale. Le lendemain Zia me dit: «Kassem, prête-moi serment, je te dirai quelque chose ». Je prêtai serment. Il me dit alors qu'il va me

dévoiler un secret et ajouta : « UN COMITE D'INDEPENDANCE ET DE LIBERATION KURDE S'EST FORME. TU ES UN HOMME ECLAIRE. TU DOIS FAIRE PARTIE DE CE COMITE ». Je lui répondis que l'idée de libération me faisait rire. Il insista, pria, me dit que « le Comité était secouru ». Je lui demandai « par qui » ? Il me répondit « par un gouvernement ». Je voulus en savoir plus long, il se refusa en disant « ce sont les secrets du comité, je ne peux pas les dévoiler ». Je lui dis alors « Est-il juste de tuer des musulmans avec l'argent anglais ». Il me dit « qu'en venant il a vu Abdel-Kerim Effendi, que ce dernier désire que j'entre au comité, qu'il va rencontrer tel et tel chef de tribu. » Je lui conseillai de ne s'occuper que de la campagne électorale pour laquelle il était venu. J'allai à Bitlis, j'inscrivis sur un procès verbal les instigations de Youssouf Zia. **MAIS TREIZE PERSONNES QUI ETAIENT CITEES, ETANT DES NATIONALISTES KURDES, NIERENT LA VERITE, MON ACCUSATION SEULE N'EUT PAS D'EFFET; IL FUT SAUVE.**

La rébellion est préparée. ILS ONT VOULU EMPLOYER LA RELIGION COMME UN MOYEN. LE BUT C'EST L'INDEPENDANCE.

J'ai entendu Cheïk Saïd dire : TUER UN TURC EST MEILLEURE ACTION QUE TUER SOIXANTE DIX PAIENS.

Youssouf Zia me dit que des personnages importants font partie du Comité. Qu'ils ont 2 000 000 de livres, qu'ils vont acheter 40 000 fusils.

LE BUT DE LA REVOLUTION ETAIT, PAR LA VOIE DE LA RELIGION ET EN PROFITANT DE L'IGNORANCE DU KURDE, ARRIVER A L'INDEPENDANCE.

Cheïk Ismaïl, son frère Abdel-Latif m'ont affirmé avoir entendu des Confidents de Cheïk Saïd, **QU'IL CORRESPONDAIT AVEC LES ANGLAIS, POUR LA CONSTITUTION D'UN ETAT KURDE.**

Le 3 Juin 1925.

LA PREPARATION DE LA REVOLUTION

Diarbékir, 2 juin. — On peut résumer comme suit, le résultat des débats du procès de Cheïk Saïd et de ses compagnons :

L'AN PASSE, UN COMITE SECRET S ETAIT FORME POUR TRAVAILLER A LA CONSTITUTION D'UN ETAT KURDE DANS NOS PROVINCES ORIENTALES.

Le comité avait accepté, comme membre, Cheïk Saïd et sa famille; à la recommandation de Youssouf Zia, qui a été pendu.

IL A ETE CONSTATE QUE CETTE REVOLUTION EST L'OEUVRE DES COMITES SECRETS QUI TRAVAILLAIENT POUR LA CONSTITUTION D'UN KURDISTAN INDEPENDANT DANS NOS PROVINCES ORIENTALES ET QUE CES COMITES ONT VOULU EMPLOYER LA RELIGION COMME UN PARAVENT.

Mais la révolution a éclaté avant la date fixée.

Le 7 Juin 1925.

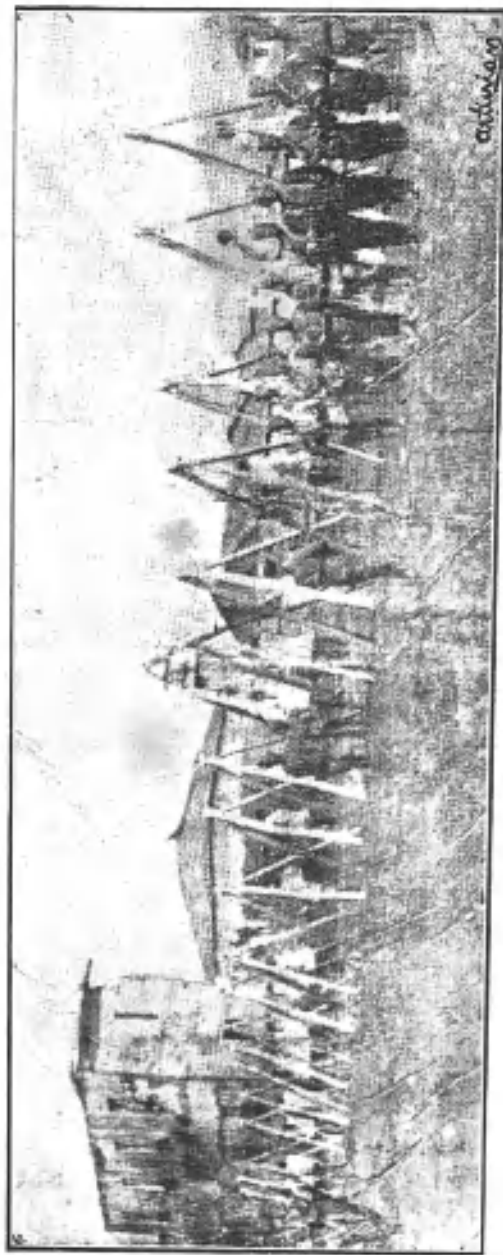
LE PROCES DE CHEIK SAID.

L'acte d'accusation de Cheïk Saïd et de ses compagnons :

Je présente au tribunal, ci-joint, les pièces concernant le procès de Cheïk Saïd de Hinisse et de ses trente sept compagnons, qui se sont révoltés et pris les armes, EN APPARENCE POUR SOUTENIR LA RELIGION MAIS EN REALITE POUR CONSTITUER UN KURDISTAN INDEPENDANT, etc...

La Justice Turque

Des clichés du journal « Wakit » turc du 27 Avril 1925.



Les traîtres qui, entrant à El Azize, ont versé le sang innocent turc, payent leur crime sur les échafauds devant la caserne. (Wakid)

Le procureur Sureya Bey, prit la parole pour faire son réquisitoire:

— Tout l'univers est arrivé à prendre connaissance par des moyens différents, qu'une révolution armée a éclatée dans une partie déterminée et limitée, des provinces orientales de la patrie turque. IL N'Y A AUCUN DOUTE QUE CETTE REVOLUTION EST LE RESULTAT DE PLUSIEURS ANNEES D'EFFORTS ET DE PROPAGANDE, DEPLOYEES A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR DU PAYS. TEL QU'IL EST EXPOSE DANS L'ACTE D'ACCUSATION, CETTE REVOLUTION, A VOULU EMPLOYER COMME UN PARAVENT LA SAINTE RELIGION MAHOMETANE, POUR MORCELER LA PATRIE. LA REVOLUTION VISAIT A SEPARER UNE PARTIE DE LA PATRIE TURQUE, QUI FORME UN TOUT INDIVISIBLE, DU RESTE DE SON CORPS. EMMENER AINSI LA DECOMPOSITION DE L'UNITÉ ET DE LA SOLIDARITE NATIONALES, etc., etc..

DE L'INTERROGATOIRE DE CHEIK SAÏD.

— Je n'ai été incité par personne, ni d'aucune part, à me révolter. Je l'ai conçu, préparé et exécuté de moi-même GUIDE PAR MA PENSEE, MA CONVICTION ET MON IDEAL.

Après mon discours à Piran j'en décidai l'exécution.

Ali Saib Bey. — Dans la lettre adressée au moufti de Lidjé, vous parlez de l'amour de vengeance.

Cheïk Saïd. — Ce n'est pas moi qui ait écrit cette lettre.

Ali Saïd bey. — Pourtant elle est signée par vous.

Cbeïk Saïd. — Je n'en sais rien.

Ali Saïd bey. — Avez-vous reçu la visite de Youssouf Zia, l'ex-député de Bitlis, qui a été pendu.

CHEIK SAID. — OUI, IL EST VENU ME VOIR. IL M'A DIT QU'ILS PROJETAIENT LA CONSTITUTION D'UN ETAT KURDE INDEPENDANT. JE LUI DEMANDAI S'ILS POURRAIENT SE PROCURER DES MUNITIONS. IL ME REPONDIT QU'ILS ALLAIENT S'EMPARER DE BITLIS ET QU'IL Y AVAIT EN SUFFISANCE.

Le 9 Juin 1925.

DES REVELATIONS DU MAJOR KASSEM BEY.

Loutfi Mufid Bey. — Quelle était l'organisation intérieure du comité « Kurde » ? Par quel canal passait la correspondance étrangère !

Kassim bey. — Je ne suis pas arrivé à l'intimité du Comité. Je ne sais rien de leurs secrets. Mais je puis vous répéter les paroles de Khalid.

L'an passé, trois officiers originaires de Suleimanié, Tewfik, Salih et Ismaïl Hakki, étaient réunis à Erzeroum. Ismaïl Hakki obtint un congé et vint à Diarbékir sous prétexte d'y passer son congé. De là, il passa à Ourfa, et après y avoir séjourné quelque temps alla à Alep; d'où il envoya une lettre. Khaled me montra cette lettre; il y était écrit : « J'ai présenté Bozo Bey à Nedjmi Bey à qui j'ai demandé sa protection pour la branche commerciale. » Je lui demandai qui était Bozo. Au début il refusa de me répondre et sur mon insistance me dévoila que Bozo voulait dire Kurde, Nedjmi-Français, Nihad-Turc, Souad-Anglais. Khaled reçut aussi une lettre de Bagdad, écrite par Hariri Zaki Ibrahim. Dans la lettre il était dit : « J'ai parlé de vous à Souad Bey, il a correspondu avec la branche commerciale de Tahrân. Ensuite ils ont écrit à une grande maison de commerce. Le Directeur de la branche de Tahrân a déclaré vous connaître. »

C'est Londres qu'on voulait désigner par la grande maison de commerce. Le Comité existait certainement à Bitlis, car Zia y était.

MAZHAR MUFID BEY. — DONC LA REVOLUTION ETAIT EN PREPARATION DEPUIS DEUX ANS. QUEL EN ETAIT LE BUT.

KASSIM BEY. — OUI. LE BUT C'ETAIT L'INDEPENDANCE. POUR Y ARRIVER ON TRAVAILLAIT PAR LA VOIE DIPLOMATIQUE ET PAR LA VOIE RELIGIEUSE ; MAIS LE BUT ETAIT UN.

Le 10 Juin 1925.

**DES VERITES HISTORIQUES DEVOILEES DEVANT
LE TRIBUNAL**

Ali Said Bey. — Cheïk Saïd Effendi, quelques uns de vos compagnons, ont avoué que vous avez longuement préparé cette révolution, que vous alliez demander la protection de l'Angleterre après vous être rendu maître de Diarbékir !

Cheïk Saïd. — Non, je ne sais rien de tout cela.

Le Major Kassim Bey. — Monsieur le président, si vous me le permettez, je vous raconterai par ordre, ce que je sais sur les origines de la révolution.

Le Président. — La parole est à vous, Kassem Bey.

Kassim Bey. — Les Bédîr-Khans et Seïd Abdel-Kader, qui se trouvaient à Constantinople, depuis de longues années faisaient la propagande Kurde, par tous les moyens et partout.

Pour pouvoir propager plus facilement l'Idéal Kurde, Abdurrazak Bédîr-Khan se rendit en Russie.

De la propagande tenace et persévérante de ces messieurs nacquit à Constantinople, un comité Kurde, qui

fut appelé « Kurde Taali Djémiyéti ». Saïd Abdel-Kader fut élu à la présidence. Je crois très fermement que ce comité eut des ramifications dans les provinces. Pendant la grande guerre l'activité de ce comité subit quelque relâchement. Après l'armistice, profitant de la faiblesse et de la défaite de la nation turque, ils redoublèrent l'activité de leur comité; ils ouvrirent partout des clubs.

TOUT LE MONDE, MEME LA POPULACE IGNORANTE, ETAIT TRES FORTEMENT ENCLIN A L'INDEPENDANCE KURDE.

Un monsieur, nommé Chérif Païcha, prétendit être délégué Kurde à Paris et entama des pourparlers avec les puissances au nom de la nation Kurde. A l'inauguration de la grande Assemblée Nationale en 1336, je télégraphiai mes félicitations. **ON SE FACHAT CONTRE MOI, ON ME DIT : TOI, QUI ES KURDE, POURQUOI AS-TU UN PENCHANT POUR CES TURCS.** J'appris de Réchid bey l'existence d'un Comité appelé « Comité Kurde de l'Indépendance et de libération ». On y inscrivait des membres par groupe de cinq. Aucun groupe, ne connaissait les autres groupes, ni ceux qui les composaient. Ils voulurent m'inscrire aussi, mais comme je refusai de prêter serment, ils ne m'admirent pas.

Ces révolutionnaires comptaient sur le concours et l'or de l'Angleterre. **ILS AVAIENT GAGNE LES 80 p.c. de l'opinion publique et travaillaient à gagner le reste.**

Voilà un résumé de l'historique de la révolution Kurde.

Le 15 Juin 925.

AU TRIBUNAL DE L'INDEPENDANCE A DIARBÉKIR.

Le petit fils de Moustafa de Hani, Azmi, déclara :

— J'AI ONZE ANS, J'AI PRIS LES ARMES, MAIS JE N'AI PAS PARTICIPE AU COMBAT.

Ali, frère de Kassim. — Le but de la révolution était

L'INDEPENDANCE KURDE. ILS ONT VOULU SE SERVIR DE LA RELIGION COMME UN MOYEN. Je ne sais pas autre chose.

Le 28 Juin 1925.

LE PROCUREUR DEMANDE LA TETE DE CINQUANTE TROIS ACCUSES.

Le procureur se leva et commença son réquisitoire, avec sa voix tonnante :

— Les causes et origines de la dernière révolution, qui a éclaté dans les provinces orientales de l'éternelle patrie turque, sont identiques à celles qui ont soulevé, dans un passé pas très loin, la Bosnie et l'Herzégovine entourées de trois côtés par des races non turques et non musulmanes, à celles qui malgré une fraternité de cinq siècles ont mené les Albanais à frapper au dos, pendant la guerre des Balkans, LES TURCS QUI TOUJOURS ONT MONTRE LA PLUS GRANDE AFFECTION POUR LEURS COMPATRIOTES. L'idéal, le but qui ont engendré la révolution Kurde, sont les mêmes qui avaient gâté la Syrie et la Palestine.

Ce sont les mêmes éléments qui travaillant dans le pays et en dehors du pays, ont occasionné les derniers événements.

Du discours du Président aux cinquante trois condamnés à mort :

— Quelques uns d'entre vous, guidés par votre égoïsme, quelques autres conseillés par la propagande étrangère et les convoitises politiques, MAIS TOUS UNIS EN UN POINT C'EST-A-DIRE LA CONSTITUTION D'UN KURDISTAN INDEPENDANT, vous marchâtes en avant. C'EST A L'ECHAFAUD QUE VOUS ALLEZ PAYER LE PRIX DES FOYERS RUINES, DU SANG VERSE.

Nous allons cesser ici, l'emprunt que nous faisons au journal turc « Vakit » et ces lignes sont d'une telle éloquence, qu'elles se passent de tout commentaire.

L'histoire Kurde, surtout celle des dernières années, démontre très clairement que la nation Kurde marche très résolument vers l'idéal adopté par toutes les autres nations.

Les turcs, en prohibant la prononciation des mots Kurde et Kurdistan; en appelant turc les orphelins, les jeunes fillettes des victimes qu'ils ont égorgé, coupables du crime d'être Kurdes, croient résoudre la question Kurde.

Malgré que toute l'histoire soit là pour attester que notre apys s'appelle LE KURDISTAN, les turcs persistent à l'appeler les PROVINCES ORIENTALES, l'ANATOLIE ORIENTALE, les SIX VILAYETS. Pendant longtemps ils désignaient les Kurdes sous la nomination générale de musulmans, maintenant ils le désignent sous le nom de turc.

A Lausanne, lors des discussions du traité de la Paix, Ismet Pacha, président de la délégation turque, dit un grand mensonge en affirmant qu'il n'y avait aucune différence entre Kurde et turc, qu'en droit tous les deux étaient égaux. Nous allons démentir Ismet Pacha, par Ismet Pacha. Pour ce faire nous allons emprunter de nouveau au journal turc « Vakit » un passage d'un discours prononcé par le même Ismet Pacha à Angora, devant le Congrès des Comités Pan-Turc (Turc-Odjagi).

En effet dans le numéro daté du 27 Avril 1925, du journal « Vakit » nous lisons:

**COMPATRIOTES AFFILIES AU COMITE PAN-TURC,
SOYEZ BIEN FIER D'APPARTENIR A LA NATION TUR-
QUE. LA NATION TURQUE EST AU DESSUS DE TOUTE
AUTRE NATION. CELLES QUI N'AVOUENT PAS CETTE
SUPERIORITE, SONT EN ETAT DE LUTTE AVEC NOUS.**

Pour que nous soyons l'égal du turc, il nous faut devenir turc. Tant que nous voudrions vivre en restant Kurde,

c'est la tyrannie et la mort qui nous attendent. Comment imaginer la possibilité de nous turquiser ! Ne faudrait-il pas au moins, que la nation qui veut nous assimiler, nous soit supérieure par la race, la civilisation, la culture et l'âme.

Il est vrai que le turc s'est perfectionné, depuis six siècles, grâce aux circassiens, grecs, bulgares, serbes, arméniens, Vlaches, Kurdes, arabes, israélites. Mais malgré cela le turc n'est point arrivé à se débarrasser de l'âme d'Attila, de Djinguize, des Hélaquou. Son âme est restée, reste et restera toujours la même.

Comment exiger des Kurdes, à s'avouer l'inférieurs d'une nation nomade qui est venu, aux terres où habitent les Kurdes depuis six mil ans, en haillons et en état nomade.

L'impossibilité de cette dégradation saute aux yeux.

Les turcs, devant le refus énergique des Kurdes d'accepter cette honte, surtout depuis 1925 ont entrepris l'extermination systématique des Kurdes.

Pour y arriver ils employaient deux systèmes : l'extermination directe, l'expatriement.

L'extermination revêt plusieurs formes : Par les jugements de mort obtenu des tribunaux de l'indépendance, des cours martiales, des tribunaux ordinaires; la destruction des villes et villages par les canons, mitrailleuses, aéroplanes d'une expédition militaire, sous prétexte de résistance rencontrée.

L'expatriation est une autre forme de l'extermination. Le Kurdistan est renommé par son froid. Le froid y est surtout rigoureux pendant les mois de décembre, janvier et février. Comment dénommer le fait de prendre, par force, de leur foyer, pendant ces mois, des milliers d'habitants du Kurdistan, confisquer tous leurs biens et les expédier à l'autre coin de la Turquie par des marches forcées, sinon extermination.

Le gouvernement turc choisit ces mois pour expatrier

les Kurdes, pour les prendre de Bayazid et des environs et les envoyer à Smyrne. Il est bien sûr que même les 10 p.c. de ces émigrés n'atteindront pas Smyrne.

Les jeunes filles et femmes qui restent vivantes entre les ruines des villes et villages bombardés, sont ramassées et menées en masse aux villes turques, pour être distribués aux notables et aux fonctionnaires.

Aux environs de Bayazid 2000 femmes, enfants et vieillards ont été enfermés dans les granges et couverts de terre, sous laquelle ils furent enterrés vivants. Au Nord du lac de Van, les hommes de vingt sept familles ayant pris la fuite, leurs femmes et enfants furent égorgées par les turcs, leurs têtes coupées furent mises sur des chevaux et durant six jours promenées et exposées à Erdjiche. Adel Djévaze et autres villages, pour terroriser la population. A Tchapak-Tchour dix-huit jeunes filles Kurdes, ayant résisté à satisfaire les officiers turcs, furent violés de force et puis livrées aux soldats qui apaisèrent sur elles leurs appétits bestiaux et les délaissèrent dans des montagnes solitaires. Une partie de ces malheureuses furent fusillées, d'autres jetées à l'eau et d'autres périrent de ces souffrances. Une d'entre elles, qui fut rencontrée et secourue par des Kurdes réussit à se réfugier en Syrie, où elle vit brisée, mutilée, malheureuse témoin de cette tragédie.

Les ZaZas avaient pris une part active à la révolution de 1925, les turcs se vengèrent spécialement d'eux, depuis cette date.

Trois ans après la révolution, il y a quelques mois, ayant appris l'existence de 250 ZaZas, femmes et hommes, à Diarbékir, où ils vivaient paisiblement en travaillant comme ouvriers ou servantes, le gouvernement turc les ramassa, les conduisit en un groupe hors de la ville et les y fusilla impitoyablement.

Les turcs appliquent aux Kurdes, peut-être avec plus de férocité, la tyrannie qu'ils appliquèrent aux Arméniens pendant la guerre.

Nous voulons que des commissions d'enquêtes, représentant les sociétés de bienfaisance de l'Europe et de l'Amérique, aillent voir l'état pitoyable et tragique dans lequel se trouvent les restes de notre nation, dans les provinces turques où ils sont envoyés et qu'ils soumettent à l'univers entier ce qu'ils auraient vu.

Si les turcs sont calomniés, s'ils ont la conscience tranquille et les mains propres, ils ne doivent point s'opposer au voyage de ces commissions.

Les demandes adressées à la Société des Nations, à plusieurs reprises, furent accueillies par un silence déconcertant. Les turcs déploient une grande énergie pour cacher, aux yeux du monde, la terrible boucherie qu'ils exercent sur toute une nation.

Notre belle patrie est en train de devenir un monceau de ruines.

Notre nation, forte de la grandeur de son droit, de la légitimité de sa cause, de l'horreur de l'attentat turc, résiste et résistera avec la plus grande énergie. Si nous voulons faire parvenir ces vérités au monde civilisé, c'est qu'il y va de son intérêt aussi. A la lumière de ces vérités, le monde civilisé pourra avec plus de circonspection et de justice, tracer sa ligne de conduite, contre la Turquie. Il est certain que l'incendie allumée par les turcs dans ce coin du globe, ne pourra pas être éteint facilement tant que les autres nations resteront indifférentes.

Si la Société des Nations veut porter ce nom avec dignité, elle se doit de ne point rester indifférente à l'extermination d'une nation comme la nôtre.

Car, si elle persistait à garder ce silence indigne d'elle, nous serions en droit de ne plus voir en elle qu'une « Société des Etats » ne cherchant qu'à servir les forts. Elle nous rappellerait alors les saintes alliances qui se formaient, dans les siècles passés, entre les forts pour spolier les faibles, les empêcher de toute opposition, les réduire au silence.

Est-ce que le monde civilisé continuera à tolérer l'extermination impitoyable et féroce jusqu'au dernier, d'une nation de cinq millions, comme des bêtes nuisibles. Sa conscience n'aura-t-elle pas un saut de révolte, un rebut devant ce crime de lèse-humanité? Les puissances qui luttèrent pendant quatre ans, en proclamant bien haut, la protection des droits des nations faibles et martyrisés, qui sacrifièrent pour cette défense des milliers de leurs enfants, ne se doivent-elles pas — AU MOINS PAR RESPECT ET FIDELITE A CE SANG SI GENEREUSEMENT VERSE — de ne point continuer à tolérer cet assassinat en masse comme lors des massacres arméniens, des centaines, des milliers d'êtres humains, des femmes, des vieillards, des enfants périssent dans une minute.

Des centaines de jeunes filles, après être féroce­ment violées, sont éventrées par des baionnettes. D'autres groupes sont dirigés sur Angora, où elles sont jetées en pâture entre les bras des fonctionnaires, des députés et des officiers turcs. Nous sommes en train de classer les documents de ces massacres et violations, depuis qu'ils ont commencé jusqu'à nos jours; nous les publierons au fur et à mesure.

C'est, guidés par tous ces événements, inspirés de ces horreurs, que les patriotes Kurdes se ressemblèrent en Congrès le 5 Octobre 1927, discutèrent et examinèrent les mesures à prendre devant le crime d'extermination de leur race et formèrent le Comité Hoyboun.

Le Comité (Hoyboun) représentant fidèle et véridique de la nation Kurde, est fermement décidé à lutter contre toute difficulté. Le Comité (Hoyboun) représentant l'énergie et la force de volonté Kurde, a adopté un pacte national, qu'il a juré de réaliser, n'importe à quel prix.

Le pacte national Kurde comporte le serment de lutter, jusqu'au dernier Kurde et à la dernière cartouche; pour la libération du sol national Kurde, propriété exclusive de la nation depuis des milliers d'années, assurer à la nation

Kurde sur le sol national le droit de vivre LIBRE, HEUREUX, INDEPENDANT. Le principe fondamental du Comité Hoyboun est de respecter ses voisins et d'être respecté par eux.

Nous n'avons aucune convoitise, ni prétention contre les nations habitant au delà de nos frontières.

Nous voulons débarrasser le sol national de la botte turque et y vivre en paix, en être humain, n'aspirant qu'au progrès, qu'à la civilisation; y constituer un gouvernement national. C'est la nation Kurde, seule, qui continue à rester sous la domination destructive et barbare turque. Pour quoi priver les Kurdes du droit de constituer une administration nationale, à l'abri de toute ingérence turque, sur le sol où ils forment une majorité compacte plus qu'écrasante.

Nous n'en voulons qu'à l'administration tyrannique turque. Ce droit, reconnu sacré pour toutes les nations, depuis les temps les plus séculaires, LE DROIT DE NE POINT TOLERER D'ETRE ASSERVI, ASSASSINE, EXTERMINE, ne peut pas être refusé à la nation Kurde. Nous le répétons, la lutte sera dure, sanglante; mais ELLE NE FINIRA QU'AVEC LA DERNIERE CARTOUCHE ET LE DERNIER KURDE.



